



Préalablement à cette réunion, les organisations syndicales font lecture d'une déclaration inter-syndicale jointe en annexe à ce compte rendu.

Les organisations syndicales du CIAS font part de leur inquiétude sur l'avenir de toutes les SRIAS, mais plus particulièrement sur celles concernées par la réforme territoriale.

La DGAFP affirme qu'en 2016, année transitoire, les SRIAS devront continuer leur activité comme par le passé mais de quels moyens vont-elles bénéficier de la part des préfetures et de quelles préfetures ?

Les OS demandent une réponse à cette déclaration avant le CIAS du 17 décembre, faisant observer que sur le terrain la situation se détériore de jours en jours.

La DGAFP a présenté un projet d'arrêté prolongeant le fonctionnement de toutes les SRIAS jusqu'au 31/12/2016.

L'ensemble des OS émet un avis **DÉFAVORABLE** sur cet arrêté.

Solidaires indique que suite à l'enquête qu'elle a menée auprès des SRIAS et au vu des réponses remontées, il apparaît que beaucoup de régions n'auront plus qu'une CASEP ou de Correspondant administratif, voire-même les deux dans deux régions.

Comment les SRIAS pourront-elles travailler dans ces conditions ?

Comment apporter aux agents une action sociale interministérielle de qualité et proche d'eux ?

PS2 prend acte la déclaration des OS.

PS2 affirme que 2016 est une année de sécurité pour les SRIAS et que tout reste ouvert pour 2017.

PS2 insiste sur le maintien du soutien administratif à toutes les SRIAS en 2016.

Malgré les propos qui se veulent rassurants de PS2, les OS restent inquiètes sur la situation dans les régions.



- **Le relevé de conclusions** de la réunion du 7 octobre 2015 est présenté, les remarques des OS ayant été prises en compte.



- **Documents types d'aide aux sinistrés :**

Suite aux graves inondations qui ont récemment frappé le sud-est de la France, la DGAFP a mis au point un document d'aide aux sinistrés.



Les OS ont demandé que le terme « les inondations » soit remplacé par le terme « catastrophes naturelles » afin que ce document puisse être utilisé dans toutes circonstances.

Solidaires a demandé que :

- la phrase « prise en charge de nuitées d'hôtel des agents n'ayant pu regagner leur domicile lors des inondations » soit retirée
- La modification du titre qui devrait spécifier « Note à l'usage des assistant(e)s de service social ».

Les remarques sont validées par PS2

S'agissant de la demande d'aide aux sinistrés présentée par la préfecture des Alpes Maritimes, un débat s'est engagé sur les aides à accorder aux agents.

Solidaires a fait valoir que ces aides devaient être accordées en fonction des besoins exprimés par les agents avec justificatifs, et tenant compte des remboursements et des aides dont ils ont pu bénéficier par ailleurs.

En tout état de cause, il doit y avoir un avis impératif du service social.

Enfin, Solidaires ne partage pas l'idée d'une même somme forfaitaire pour tous.



- **Exécution budgétaire au 31 octobre 2015**

3 507 133€ ont été notifiés en AE pour l'ensemble des SRIAS.

Au 31 octobre 2015, la consommation s'élève à 2 841 923€ en AE et 2 064 901 en CP, ce qui représente une consommation de 59%.

Pour l'ensemble des SRIAS, ce sont 321 actions qui sont proposées au bénéfice des agents.

Il est nécessaire de se pencher sur le financement du logiciel « CERES » mis en place en Ile de France pour la réservation de places en crèches.

Il conviendra aussi d'avoir une réflexion sur les différents logiciels utilisés par les SRIAS. Les organisations syndicales estiment que ces dépenses doivent être prises sur une ligne budgétaire spécifique.

Ce sujet relève de la CP SRIAS mais aussi de la CP Famille.



- **Arrêté des SRIAS**

PS2 indique que les SRIAS sont rattachées à un préfet de région, qui délèguera au préfet départemental (ancien préfet de région).

Les OS exigent que l'arrêté relatif aux SRIAS soit prolongé jusqu'à fin 2018, date à laquelle les présidents des SRIAS élus achèveront leur mandat.

Les OS refusent de discuter de ce sujet.

PS2 fait observer que l'enjeu de ces travaux n'est pas la précipitation et indique défendre l'action sociale interministérielle au plus près des agents.

Les OS rappellent que malheureusement le CIAS et les SRIAS ne freineront pas cette réforme, qu'elles n'ont pas souhaitée.

Comment les personnels pourront-ils accéder à l'ASI ?

Dans ce désert administratif, combien restera-t-il encore de SRIAS et donc à quelle action sociale les agents pourront-ils prétendre ?

Ce sont ces questions qui préoccupent les OS.



C'est pourquoi elles réclament la pérennité des SRIAS jusqu'au 31/12/2018 afin de pouvoir se donner le temps de la réflexion de regarder l'évolution de la réforme territoriale et de travailler sur le devenir de l'Action sociale interministérielle.

Pascal POYEN, membre de la SRIAS Bourgogne est intervenu en tant qu'expert pour **Solidaires**.

Il a expliqué les difficultés rencontrées par la SRIAS « Bourgogne » depuis quelques années eu égard aux relations compliquées avec la préfecture et les services du SGAR.

Il a indiqué que la réforme territoriale ajoute encore aux problèmes rencontrés par sa SRIAS d'autant que sa région est préfiguratrice dans cette réforme.

Il fait valoir la désorganisation des services d'action sociale et que de fait, la SRIAS se trouve un peu livrée à elle-même en termes de gestion, faute souvent d'interlocuteur au niveau de la préfecture.



- **Journées des présidents de SRIAS**

Les journées des présidents de SRIAS se sont déroulées à PARIS les 5 et 6 novembre dernier. A cette occasion, les présidents ont rédigé une motion que Solidaires souhaite voir annexée au relevé de conclusion de la présente commission.

PS2 fait un compte rendu rapide de ces journées.

Dans le compte rendu relatif au groupe de travail des SRIAS intitulé « les clés pour une relation réussie entre présidents de SRIAS et administration » il est mentionné « L'élaboration de fiches d'aides au fonctionnement des SRIAS en mode dégradé... (C'est-à-dire sans correspondant administratif ou sans CASEP),

Solidaires demande que cette phrase soit retirée car elle fait croire que l'administration accepte cette situation dégradée.

